

Nombres de délégués -
 Afférents au Conseil : 49
 - En exercice : 49
 Qui ont pris part
 à la délibération : 38
 Votes exprimés : 38
 POUR : 38
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0
Date de la convocation :
 12 septembre 2023
Date d'affichage :
 12 septembre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (pouvoir à Claudine MANIGAULT) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE, absent excusé (pouvoir à Jean-Michel SABAN) - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET, absent excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN – Christophe CHEYSSON - Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Annie ROUSSEAU – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Hervé PASCAULT - Evelyne CALLEJA – Marcel GEORGES – Catherine VERNEAU – Pierre NOIROT – Arnaud ROSIER – Jacqueline DE DEMO – Hubert NAULOT -
Absents : Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Nadine LEGENDRE -

Objet de la délibération

**BUDGET PRINCIPAL
 DECISION MODIFICATIVE N°3**

Le Président explique qu'afin de financer la mission de l'A.T.D. pour le transfert des compétences eau et assainissement, et l'étude de faisabilité pour la maison de santé de Terre Plaine, il est nécessaire d'effectuer les modifications suivantes sur le budget principal :

Section de fonctionnement

Dépenses

Article 62268 (Chapitre 011) – Autres honoraires, conseil	+ 21 500 €
Article 023 – Virement à la section d'investissement	+ 4 710 €
TOTAL	+ 26 210 €

Section d'investissement

Dépenses

Article 2031 (Chapitre 20) – Frais d'étude	+ 4 710 €
TOTAL	+ 4 710 €

Recettes

Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 4 710 €
TOTAL	+ 4 710 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,
 DECIDE d'effectuer les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
 Nadine LEGENDRE



Le Président,
 Xavier COURTOIS




PUBLIEE LE 22/09/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2023

Application agréée E-legalite.com